Portrait statistique des demandeurs d'emploi cadre seniors

Janvier 2026

apec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

“Approfondir la connaissance de cette population pour mieux comprendre ses spécificités, en améliorer l’accompagnement et favoriser leur accès durable à l’emploi

L’Apec et France Travail s’associent dans cette nouvelle publication dédiée aux demandeurs d’emploi de 50 ans et plus recherchant un poste de cadre. Au contraire des autres catégories, les cadres se caractérisent en effet par un taux de chômage plus important passé 50 ans qu’aux âges plus jeunes. S’appuyant sur un ensemble de données et d’indicateurs fournis par France Travail, ce portrait inédit permet d’approfondir la connaissance de cette population pour mieux comprendre ses spécificités, en améliorer l’accompagnement et favoriser son accès durable à l’emploi.

Pour offrir une vision d’ensemble des demandeurs d’emploi cadre seniors, une présentation globale des données a été privilégiée mettant en lumière les différents aspects qui caractérisent cette population : leur profil, leurs parcours professionnels, les métiers recherchés et retrouvés, leurs revenus et indemnisations ainsi que leur accès à la formation. En fin de chaque chapitre, un zoom spécifique est consacré aux demandeurs d’emploi cadre âgés de 55 ans et plus et ceux de 60 ans et plus.

Dans un contexte de retournement du marché de l’emploi cadre, nous espérons que les entreprises et l’ensemble des acteurs de l’emploi et de la formation accompagnant les demandeurs d’emploi sauront se saisir de ce portrait pour adapter leurs pratiques et répondre aux défis actuels de recrutement.”

Hélène Garner
Directrice des Données
et Études
Apec

Cyril Nouveau
Directeur de l’Observatoire
Statistiques, Études,
Évaluation et Prospective
France Travail

Principaux enseignements

Les cadres seniors, une population particulièrement exposée au chômage

Chez les cadres, contrairement à ce qu'on observe pour les autres catégories socio-professionnelles, les seniors sont plus touchés par le chômage que la moyenne : 4,6% des cadres seniors sont au chômage, contre 4,2 % pour l'ensemble des cadres.

Et ils représentent une population conséquente : en juin 2025, 210 000 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus recherchaient un emploi de cadre, dont 173 600 dans les catégories A, B ou C de France Travail.

60 % des demandeurs d'emploi cadre seniors perçoivent une indemnisation, inférieure à 2 000 euros pour un tiers d'entre eux.

Un chômage de longue durée, malgré des profils engagés

Comme pour l'ensemble des catégories, les cadres seniors sont plus touchés par le chômage de longue durée que les cadres plus jeunes : 26 % des demandeurs d'emploi cadres ont connu au moins 12 mois de chômage sur les 15 derniers mois, soit 9 points de plus que la moyenne des demandeurs d'emploi cadre. Certains font face à des difficultés financières marquées : 6 % des demandeurs d'emploi cadres de 50 ans et plus sont bénéficiaires du RSA (soit environ 10 000 personnes).

Pourtant, ces profils restent dynamiques dans leur recherche d'emploi. Beaucoup se forment, y compris les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), que ce soit par des formations formelles ou non formelles (1). Ils se montrent également tout aussi ouverts que les demandeurs d'emploi plus jeunes à changer de métier pour retrouver un poste.

L'âge, un frein persistant malgré des compétences avérées

L'âge apparaît comme un obstacle majeur au retour à l'emploi des cadres seniors. Neuf cadres seniors sur dix estiment que leur âge les désavantage dans leur recherche (2).

Pourtant, les stéréotypes associés aux seniors sont infondés : qu'ils soient en emploi ou en recherche, ils partagent la plupart du temps la volonté de contribuer à la transmission et l'innovation (3). Autre exemple, ils sont aussi nombreux que les plus jeunes à souhaiter se former aux nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle (4).

Accompagner les cadres seniors et déconstruire les stéréotypes que peuvent avoir certains employeurs

La réalité spécifique de l'entrée au chômage à ce moment de carrière, associée au constat d'un taux de chômage plus élevé et d'une durée plus longue de recherche d'emploi, suggèrent les leviers d'un accompagnement efficace pour les cadres seniors.

Cet accompagnement implique à la fois la valorisation de l'expérience, l'ajustement au marché, et bien souvent une évolution du projet professionnel. Et il doit être associé à un indispensable travail de déconstruction des stéréotypes auprès des recruteurs.

Face à ces enjeux, l'Apec et France Travail réaffirment leur engagement : soutenir les talents expérimentés à travers des actions ciblées et sensibiliser les entreprises à la valeur de l'expérience, perçue non comme un risque, mais comme un atout à intégrer.

(1) Apec – France Travail, *Cadres demandeurs d'emploi de longue durée et formation*, juin 2024.
(2) Apec – France Travail, *Les cadres seniors de 55 ans et plus demandeurs d'emploi : pratiques et difficultés de recherche d'emploi*, janvier 2022.
(3) Apec, *Projections professionnelles des cadres séniors Un engagement protéiforme mais une volonté commune de transmettre*, avril 2024.
(4) Apec, *Futurs du travail : 5 chocs majeurs pour le monde du travail des cadres, et du chemin à parcourir pour s'y préparer*, octobre 2025.

Sommaire

01

Grands repères sur le chômage des cadres 5

02

Profil des demandeurs d'emploi cadre inscrits à France Travail 10

03

Parcours des demandeurs d'emploi cadre seniors 17

04

Métiers recherchés et métiers retrouvés 23

05

Revenus et indemnisation 29

06

Formation des demandeurs d'emploi cadre seniors 33

Glossaire 38

01

Grands repères sur le chômage des cadres

Grands repères sur le chômage des cadres

Le marché de l'emploi cadre privé se caractérise par une forte dynamique en matière de recrutements et de créations d'emplois. Le développement d'activités à forte valeur ajoutée et la transformation numérique des entreprises continuent notamment à susciter des besoins en compétences spécifiques et les effectifs de cadres ont conservé leur vitalité au long cours. Malgré un retournement du marché de l'emploi cadre se traduisant par une baisse des recrutements en 2024, 69 700 postes ont été créés[1] dans le secteur privé.

Dans ce contexte, les cadres sont relativement épargnés par le chômage. En 2024, **le taux de chômage des cadres d'entreprise** est de **4,2% contre 9,2%** pour l'ensemble des non-cadres (1).

Il n'en demeure pas moins que **certaines populations au sein des cadres sont plus exposées au risque de chômage.** C'est le cas notamment **des cadres âgés de 50 ans et plus,** dont le taux de chômage **(4,6%)** est supérieur à celui de l'ensemble des cadres, alors que chez les non-cadres la situation est inversée : le taux de chômage des 50 ans et plus est plus faible que pour l'ensemble des catégories d'âge (7% vs 9,2%).

Afin de mieux connaître les cadres de 50 ans et plus au chômage, ce portrait s'appuie sur les données caractérisant les demandeurs d'emploi cadre inscrits à France Travail(2), et ce en les mettant en perspective avec celles des demandeurs d'emploi non-cadres du même âge. Sont considérés comme demandeurs d'emploi cadre les personnes inscrites à France Travail déclarant rechercher un emploi de cadre, qu'ils l'aient été ou non dans leur emploi précédent. À noter que toutes ces personnes ne sont pas sans emploi, certaines exerçant une activité rémunérée tout en étant inscrites à France Travail et en inactivité certains mois.

210 000 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus sont inscrits à France Travail fin juin 2025(3). Parmi eux :

- 47% sont sans emploi (catégorie A),
- 36% exercent une activité réduite (catégories B et C),
- 4% sont en formation, en contrat de sécurisation professionnelle ou malades (catégorie D),
- 9% sont en emploi (catégorie E). Cette catégorie, qui comprend **les créateurs d'entreprises, est plus représentée parmi les demandeurs d'emploi cadre seniors** que leurs homologues non-cadres (3%),
- 3% sont bénéficiaires ou demandeurs du RSA en attente d'orientation (catégorie G) et 0,5% suivent un parcours à vocation sociale (catégorie F). Le volume de cette catégorie a vocation à évoluer au cours des mois et années à venir.

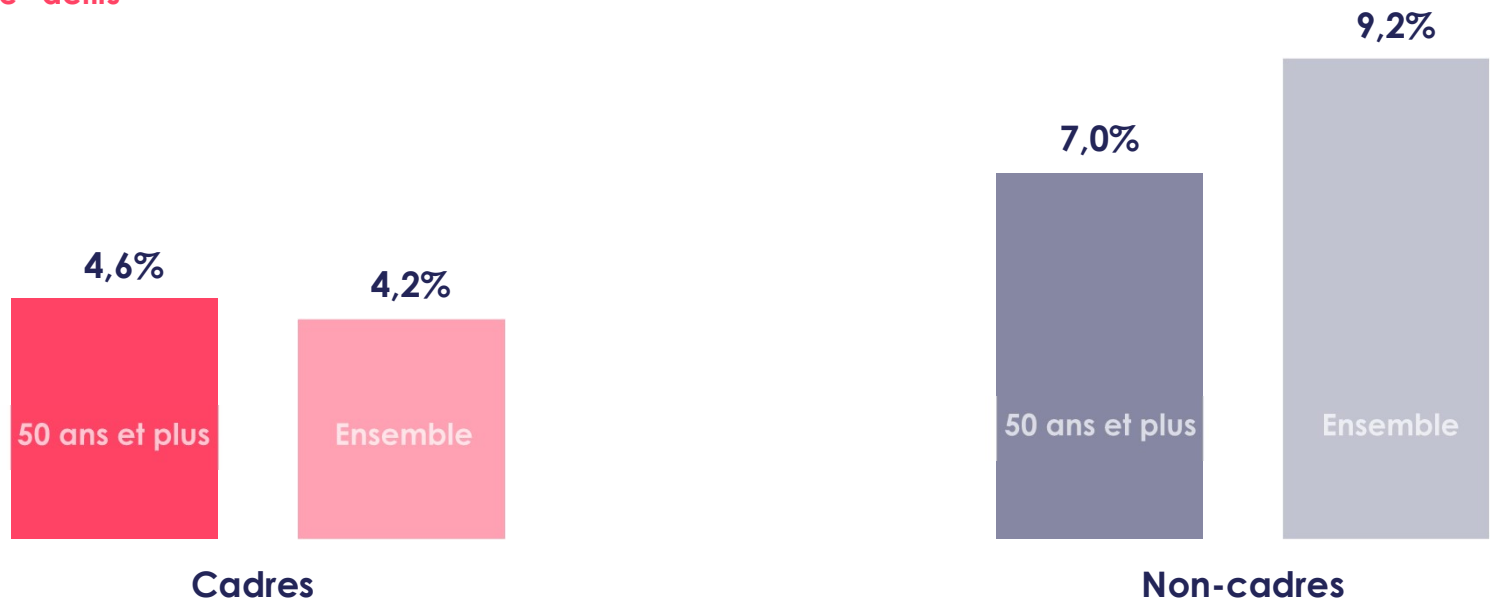
Cf glossaire

[1] *Retournement de tendance pour les recrutements de cadres, Apec, 2025*
Les créations correspondent à la différence entre la somme des recrutements et des promotions au statut cadre, et la somme des sorties (démissions, licenciements, départs à la retraite etc.).

Cadres d'entreprise au chômage au sens du BIT

> Taux de chômage des cadres au sens du BIT en 2024 (1)

$$\frac{\text{Nombre de cadres d'entreprise* au chômage}}{\text{Nombre de cadres d'entreprise* actifs}} =$$



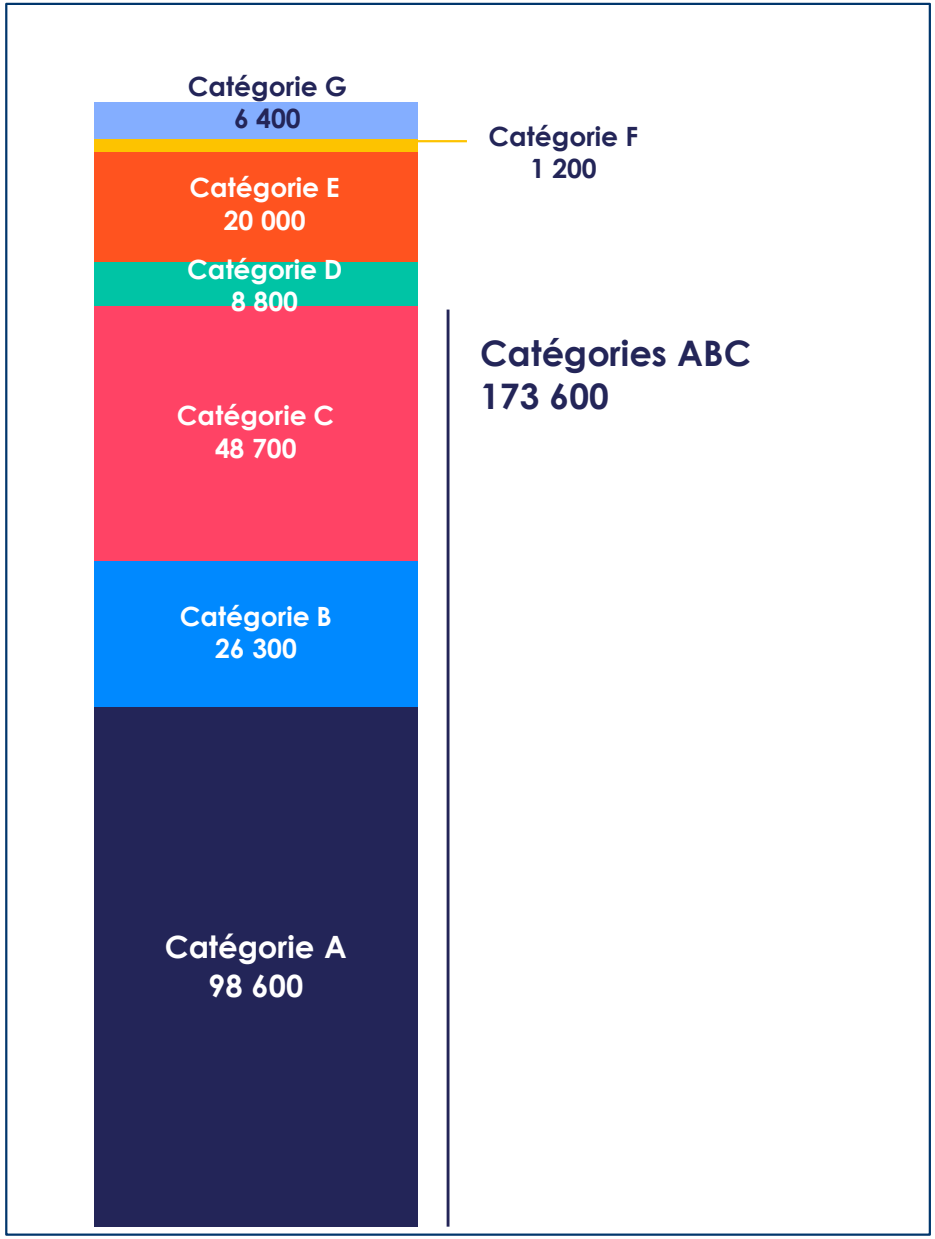
**La PCS des cadres d'entreprise comprend les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise de même que les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise*

Source : Insee, enquête Emploi 2024, traitements Apec.
Champ : France entière hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives dans le secteur privé.
Taux de chômage en moyenne annuelle sur l'année 2024.

Cf glossaire 7

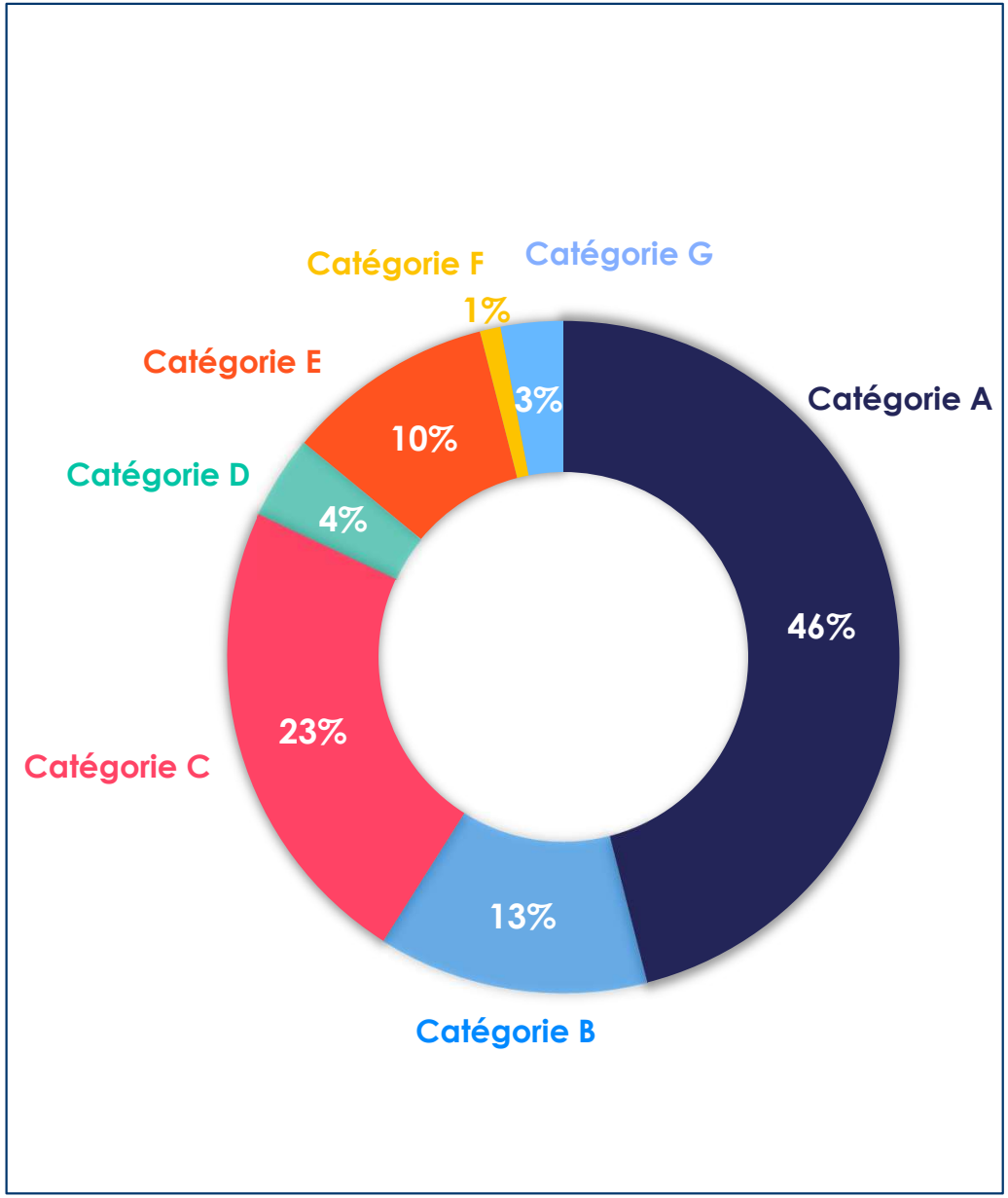
Demandeurs d'emploi cadre seniors

> Répartition par catégorie d'inscription (3) des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus (2)



Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus présents sur les listes fin juin 2025.

> Répartition par catégorie d'inscription (3) des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus (2)



Source : France Travail , STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus présents sur les listes fin juin 2025.

Cf glossaire 8

Zoom sur les 55 ans et plus et les 60 ans et plus

> Nombre de demandeurs d'emploi cadre présents sur les listes à fin juin 2025 par catégorie France Travail

	55 ans et plus	60 ans et plus
Catégorie A	67 300	36 600
Catégorie B	16 800	7 900
Catégorie C	27 900	9 900
Catégories ABC	**112 000**	**54 400**
Catégorie D	5 100	2 000
Catégorie E	12 400	5 600
Catégorie F	800	500
Catégorie G	3 900	1 900
TOTAL	**134 200**	**64 400**

> Répartition par catégorie d'inscription des demandeurs d'emploi cadre

	55 ans et plus	60 ans et plus
Catégorie A	50%	57%
Catégorie B	12%	12%
Catégorie C	21%	15%
Catégories ABC	**83%**	**84%**
Catégorie D	4%	3%
Catégorie E	9%	9%
Catégorie F	1%	1%
Catégorie G	3%	3%
TOTAL	**100%**	**100%**

Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre présents sur les listes fin juin 2025.
Lecture : Fin juin 2025, 50% des demandeurs d'emploi cadre de 55 ans et plus inscrits à France Travail sont en catégorie A.

02

Profil des demandeurs d'emploi cadre seniors inscrits à France Travail

Profil des demandeurs d'emploi cadre seniors inscrits à France Travail

En juin 2025, **173 600 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus sont à la recherche d'un emploi cadre et tenus de réaliser des actes de recherche d'emploi** (inscription en catégories ABC).

Leur profil est différent de celui des autres demandeurs d'emploi de 50 ans et plus :

> Ce sont plus souvent des hommes (63% *versus* 46% pour les non-cadres).

> La part des 60 ans et plus est plus élevée. Cette classe d'âge représente 31% des inscrits à France Travail de 50 ans et plus *versus* 28% pour les autres demandeurs d'emploi de 50 ans et plus.

> Ils sont **plus diplômés** (23% ont au plus le niveau Bac contre 79% des demandeurs d'emploi non-cadre et 37% détiennent un diplôme de niveau Bac +5 ou plus contre 3%).

Géographiquement, les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus restent répartis sur tout le territoire français, **mais ils sont plus nombreux en Île-de-France** (56 600). L'aire d'attraction de Paris, qui dépasse les frontières de l'Île-de-France, rassemble 28% des demandeurs d'emploi cadre seniors – contre 15% de leurs homologues recherchant un poste non-cadre. Les demandeurs d'emploi cadre seniors ont également une probabilité moindre d'habiter dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville (3%) (5) par rapport aux demandeurs d'emploi non-cadres (13%).

Les demandeurs d'emploi cadre seniors comme non-cadre comptent une proportion similaire de personnes en activité réduite (Catégories B et C) depuis 6 mois ou 1 an. Cependant, les cadres en activité réduite effectuent un volume horaire inférieur à celui des non-cadres.

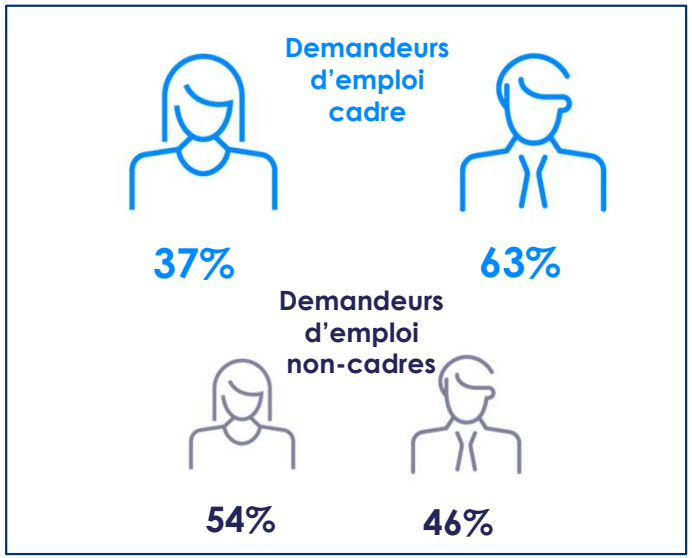
Enfin, **les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus** (toutes catégories d'inscription ABCDEFG confondues) **sont plus souvent créateurs d'entreprise parmi ceux recherchant un emploi cadre (9% *versus* 2%)**.

Cf glossaire

Caractéristiques sociodémographiques

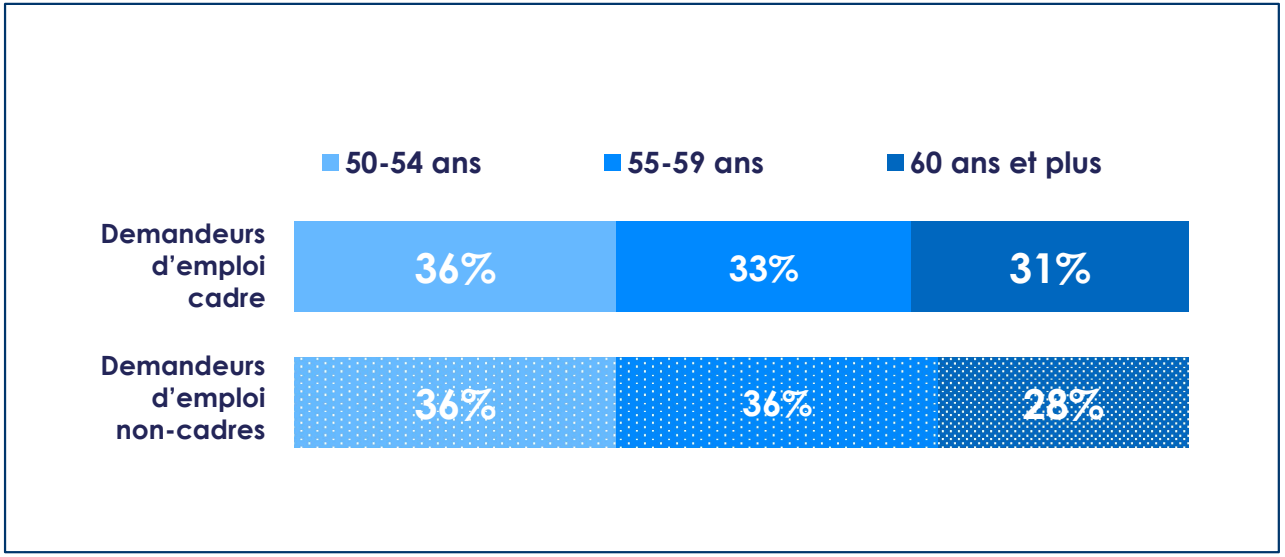
173 600 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus inscrits en catégories ABC recherchent un emploi cadre à fin juin 2025

> Répartition par sexe



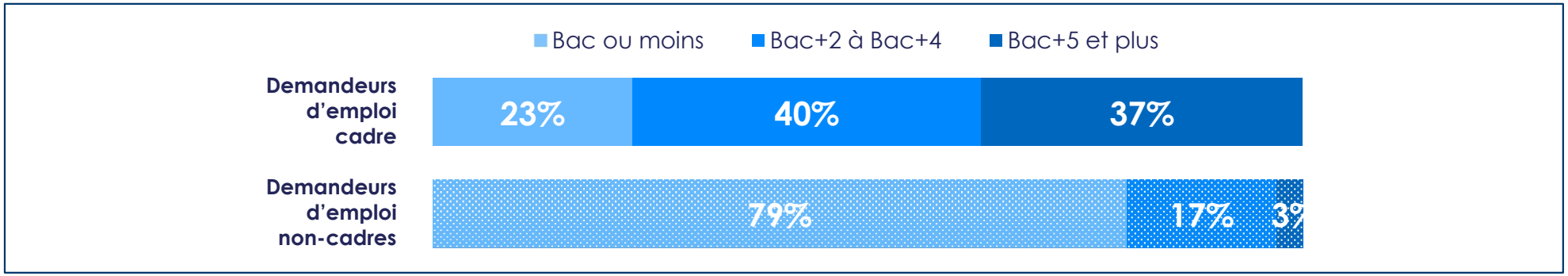
Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.

> Répartition par âge



Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégorie ABC présents sur les listes fin juin 2025.

> Répartition par niveau de diplôme

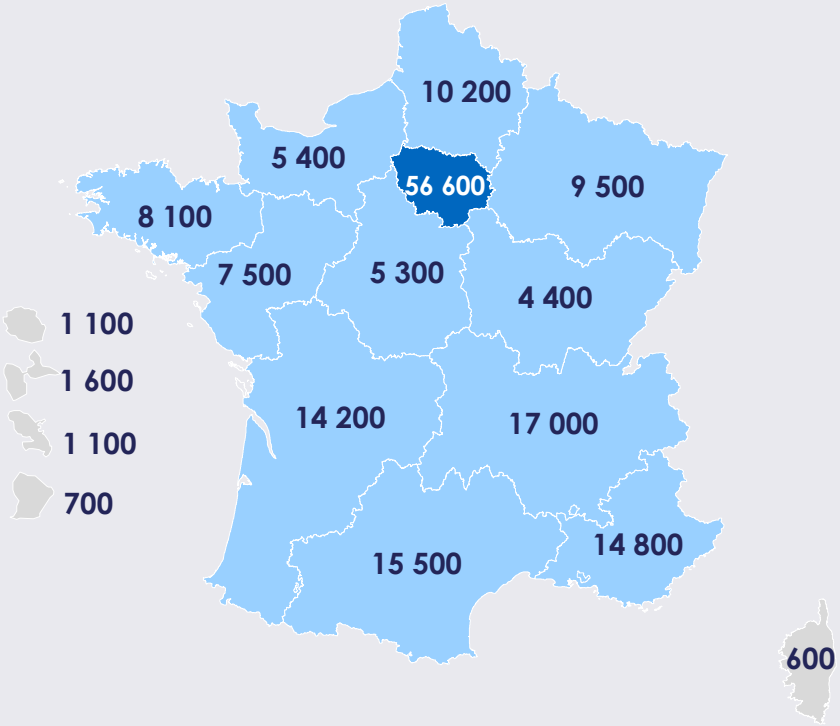


Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.

Lieu de résidence

173 600 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus inscrits en catégories ABC à fin juin 2025

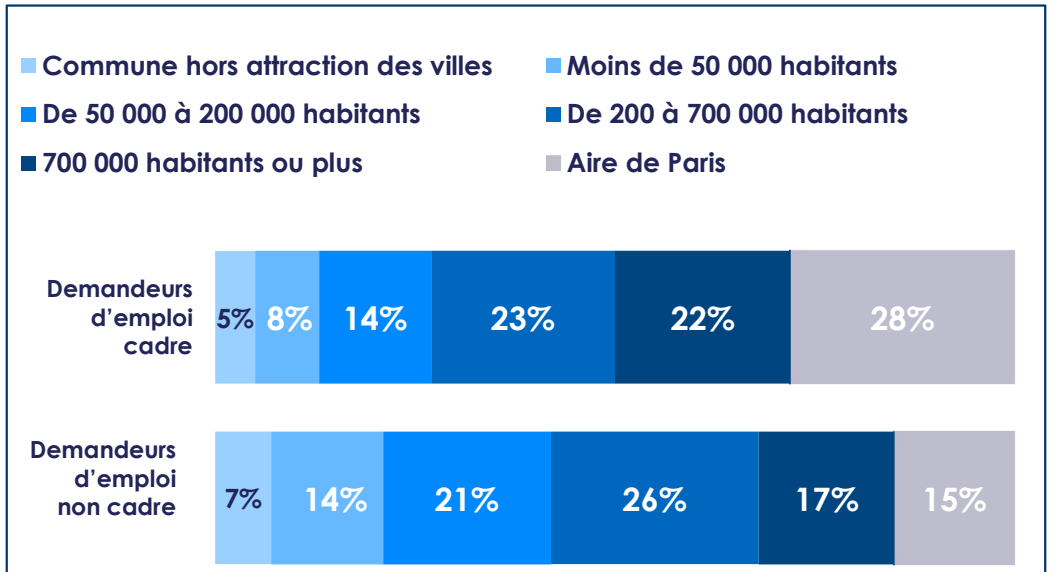
> Répartition par région



56 600 résident en Île-de-France
4 500 résident dans les DROM
112 500 résident dans une autre région

Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.

> Répartition par taille de l'aire d'attraction des villes (4)



Source France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.

3%

des demandeurs d'emploi cadre seniors résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville(5) (vs 13% des demandeurs d'emploi non-cadre seniors)

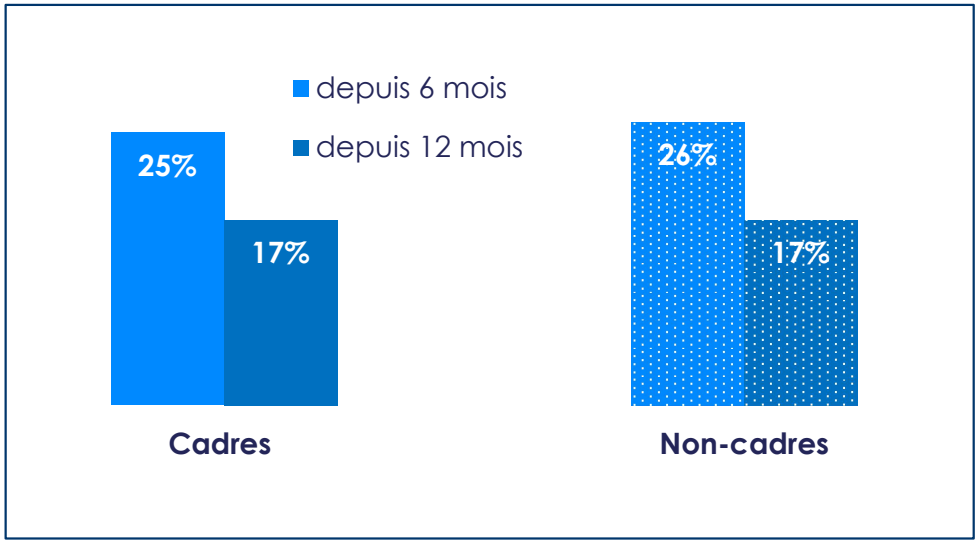
Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.

Cf glossaire

Activité réduite

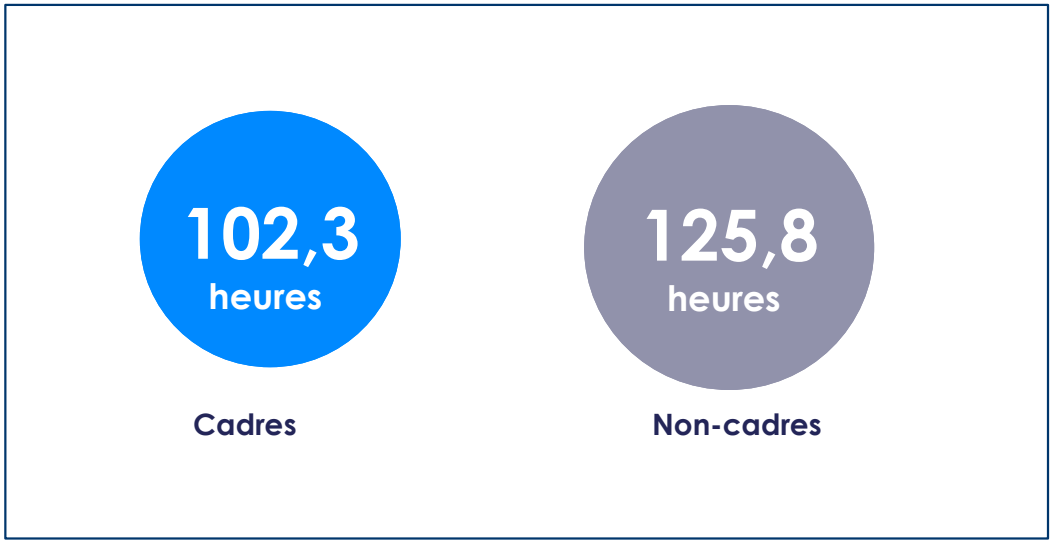
72 140 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans ou plus en catégories B et C depuis 6 mois ou 1 an à fin juin 2025

> Part des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en activité réduite



Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.
Lecture : Fin juin 2025, 25% des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus inscrits à France Travail exercent une activité rémunérée depuis 6 mois.

> Volume d'heures moyen par mois effectué par les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en activité réduite (sur les 12 derniers mois)



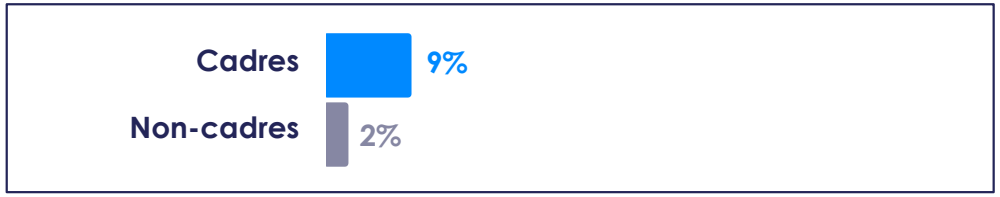
Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories BC présents sur les listes fin juin 2025.
Lecture : Les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en activité réduite ont effectué en moyenne 102,3 heures par mois de travail rémunéré sur les 12 derniers mois.

L'activité réduite renvoie à la pratique d'une activité rémunérée tout en étant inscrit à France Travail.
Les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie B ont des activités réduites courtes (78h ou moins par mois).
Les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie C ont des activités réduites longues (plus de 78h par mois).

Créateurs d'entreprises

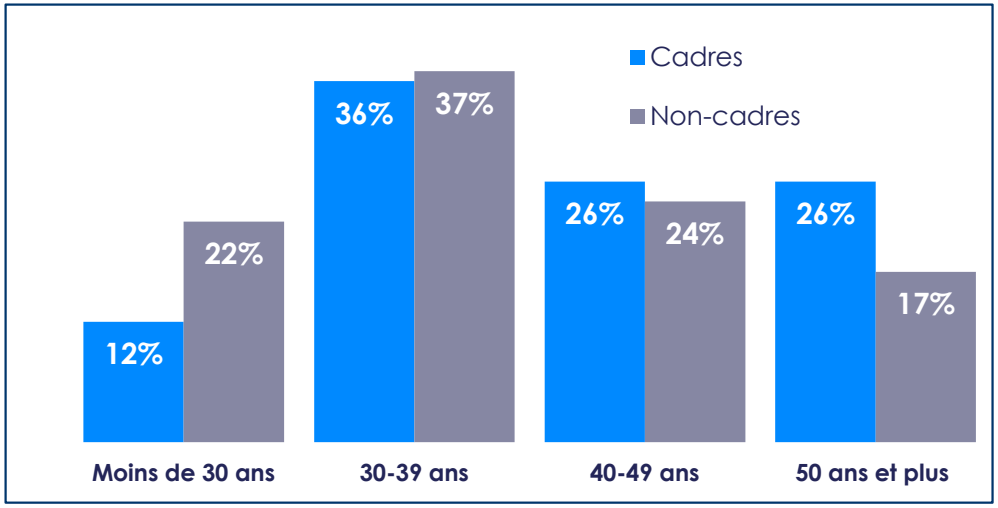
18 900 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans ou plus sont créateurs d'entreprise (catégorie E) à fin juin 2025

> Part des créateurs d'entreprise parmi les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus



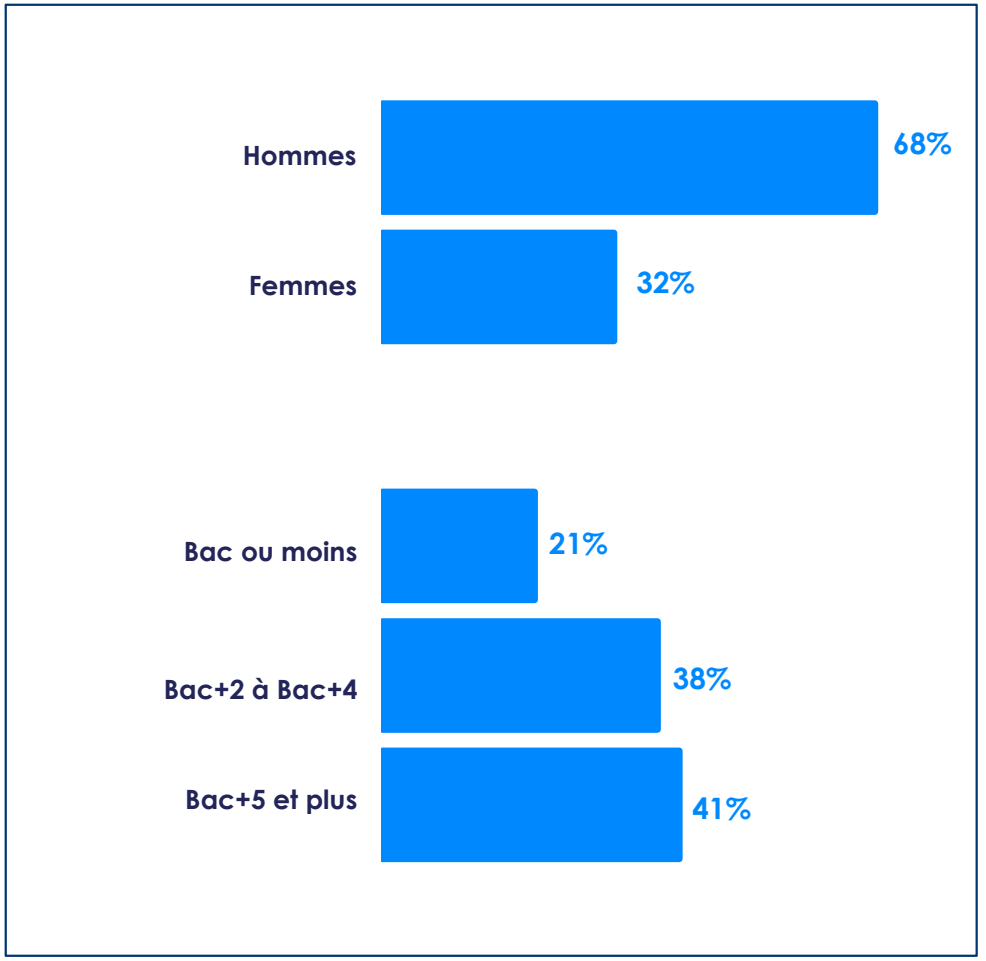
Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABCDEFG présents sur les listes fin juin 2025.

> Répartition par âge des créateurs d'entreprise



Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi en catégories ABCDEFG présents sur les listes fin juin 2025.

> Répartition par sexe et par diplôme des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus créateurs d'entreprise



Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABCDEFG présents sur les listes fin juin 2025.

Zoom sur le profil des 55 ans et plus et 60 ans et plus

3% des DEFM en catégories ABC résident en QPV

5% sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

	Sexe		Niveau de diplôme			Lieu de résidence		Activité réduite	
	Hommes	Femmes	Bac ou moins	Bac+2 à Bac+4	Bac+5 et plus	Île-de-France	Autres régions	Depuis 6 mois	Depuis 12 mois
Ensemble des demandeurs d'emploi cadre de **55 ans et plus**	65%	35%	24%	39%	37%	33%	67%	24%	17%

3% des DEFM en catégories ABC résident en QPV

5% sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

	Sexe		Niveau de diplôme			Lieu de résidence		Activité réduite	
	Hommes	Femmes	Bac ou moins	Bac+2 à Bac+4	Bac+ 5 et plus	Île-de-France	Autres régions	Depuis 6 mois	Depuis 12 mois
Ensemble des demandeurs d'emploi cadre de **60 ans et plus**	67%	33%	23%	37%	40%	35%	65%	21%	15%

Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre présents sur les listes fin juin 2025.
Lecture : Fin juin 2025, 33% des demandeurs d'emploi cadre de 55 ans et plus inscrits à France Travail résident en Île-de-France.

Cf glossaire

03

Parcours des demandeurs d'emploi cadre seniors

Parcours des demandeurs d'emploi cadre seniors

144 800 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus se sont inscrits à France Travail en catégories ABC entre juillet 2024 et juin 2025. Ils sont plus souvent inscrits pour la première fois à France Travail (18%) que les demandeurs d'emploi non-cadres seniors (11%). Leur inscription fait plus souvent suite à **une rupture conventionnelle** que pour les autres demandeurs d'emploi seniors (23% contre 10%). Ces derniers sont plutôt concernés par des fins de contrats courts (23% contre 19%) ou des périodes d'inactivité avant inscription (23% contre 17%).

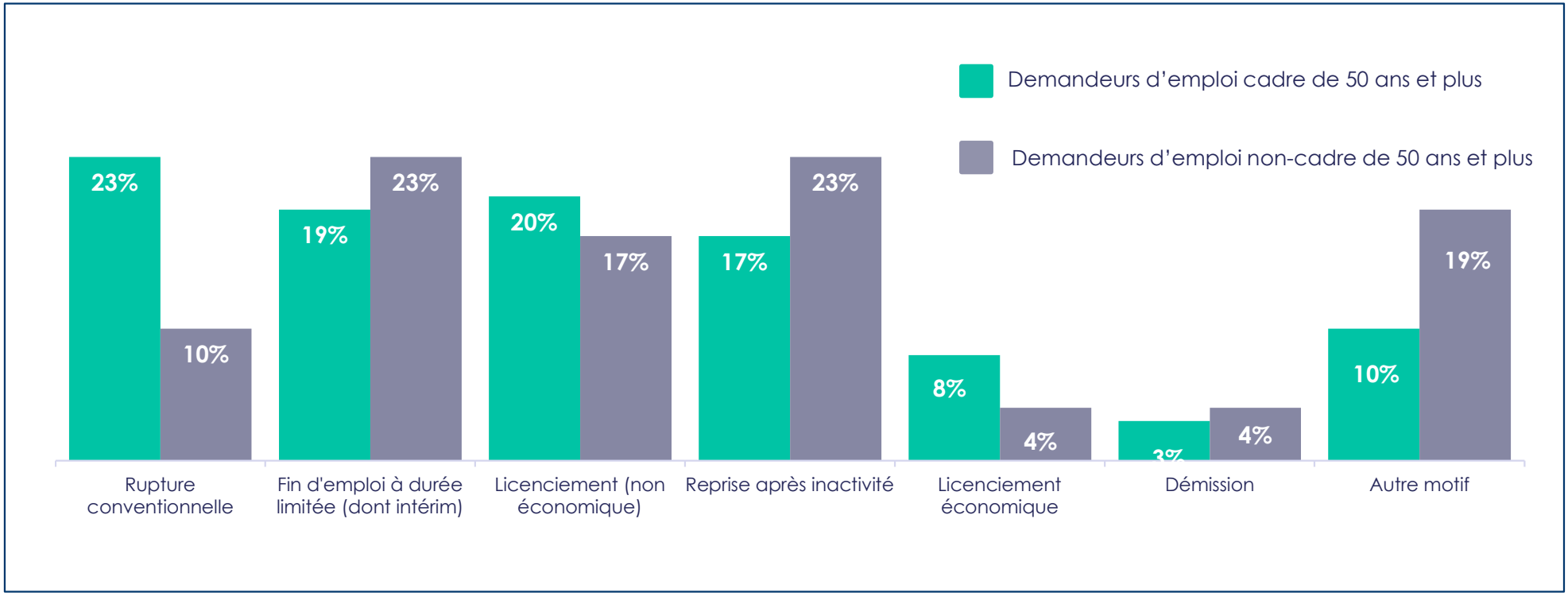
La reprise d'un poste pour les demandeurs d'emploi cadre seniors est globalement plus rapide que celle de leurs homologues non-cadres. En effet, 37% des demandeurs d'emploi présents sur les listes France Travail en 2024 accèdent à un emploi dans l'année qui suit contre 33%. **Toutefois, les deux populations se distinguent surtout sur l'accès à l'emploi durable (6 mois ou plus).** Si 21% des demandeurs d'emploi cadre présents sur les listes en 2024 accèdent à un emploi durable dans l'année qui suit, c'est le cas pour seulement 13% des autres demandeurs d'emploi.

Les cadres demandeurs d'emploi seniors inscrits à France Travail en catégorie ABC restent concernés par le chômage de longue durée, mais **dans une moindre proportion que les non-cadres.** Ainsi, ils sont 26% à avoir passé au moins 1 an en catégorie A dans les 15 derniers mois (versus 31% pour les autres demandeurs d'emploi). Les territoires où les demandeurs d'emploi cadre seniors de longue durée sont les plus nombreux sont **les DROM et l'Île-de-France**.

Parmi les demandeurs d'emploi cadre seniors, les hommes sont plus concernés par le chômage de longue durée (28% d'entre eux *versus* 24% pour les femmes). Mais cette part varie surtout avec l'âge : **les 60 ans et plus sont 40% à être chômeurs de longue durée,** dont 24% de très longue durée (plus de 2 ans en catégorie A sur 27 mois).

Perte d'emploi et inscription à France Travail

> Motifs d'inscription à France Travail



Source : France Travail, STMT.
Champ : entrées entre juillet 2024 et juin 2025 de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABC.

> Part des primo-inscrits parmi les entrées sur un an

$$\frac{\text{Nombre de primo-inscrits}}{\text{Nombre d'entrées sur un an}} =$$

18% Ensemble des cadres de 50 ans et plus

11% Ensemble des non-cadres de 50 ans et plus

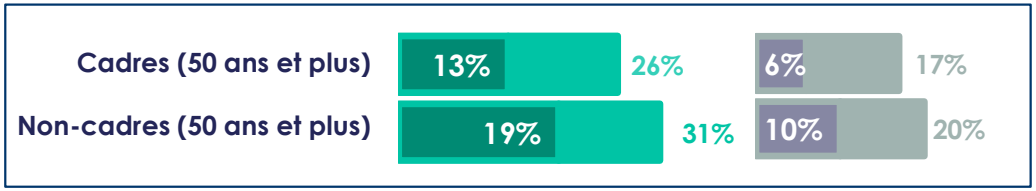
Source : France Travail, STMT.
Champ : entrées entre juillet 2024 et juin 2025 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en catégories ABC.

Chômage de longue durée

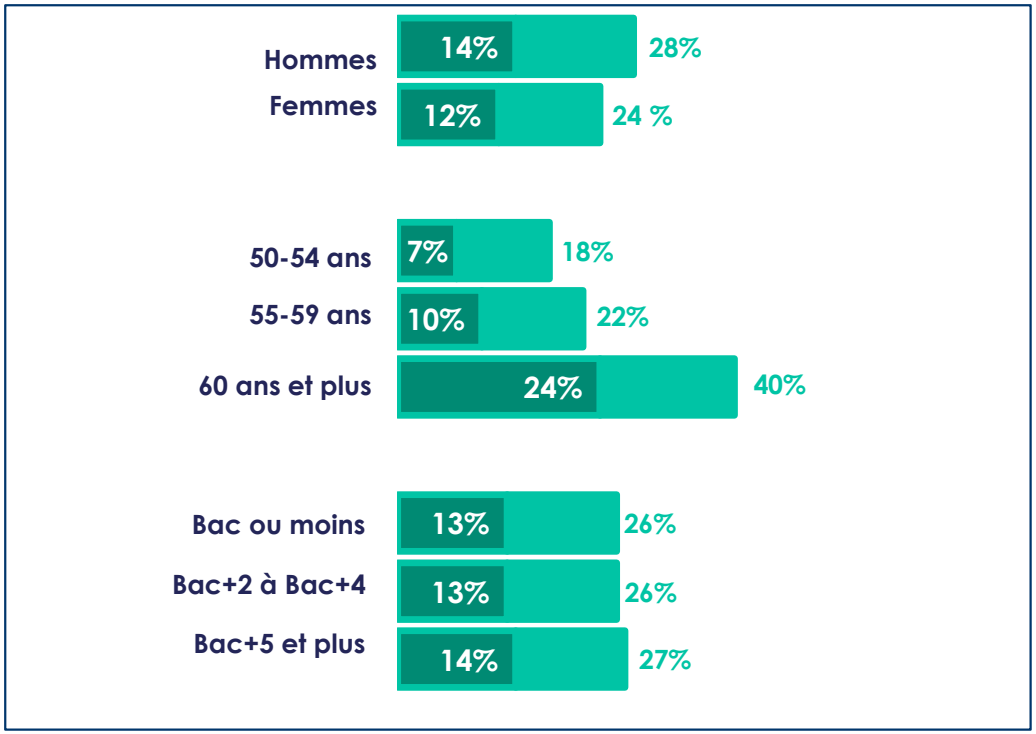
45 600 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus de longue durée* en catégories ABC à fin juin 2025

23 300 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus de très longue durée** en catégories ABC à fin juin 2025

> Part des demandeurs d'emploi de longue durée et de très longue durée



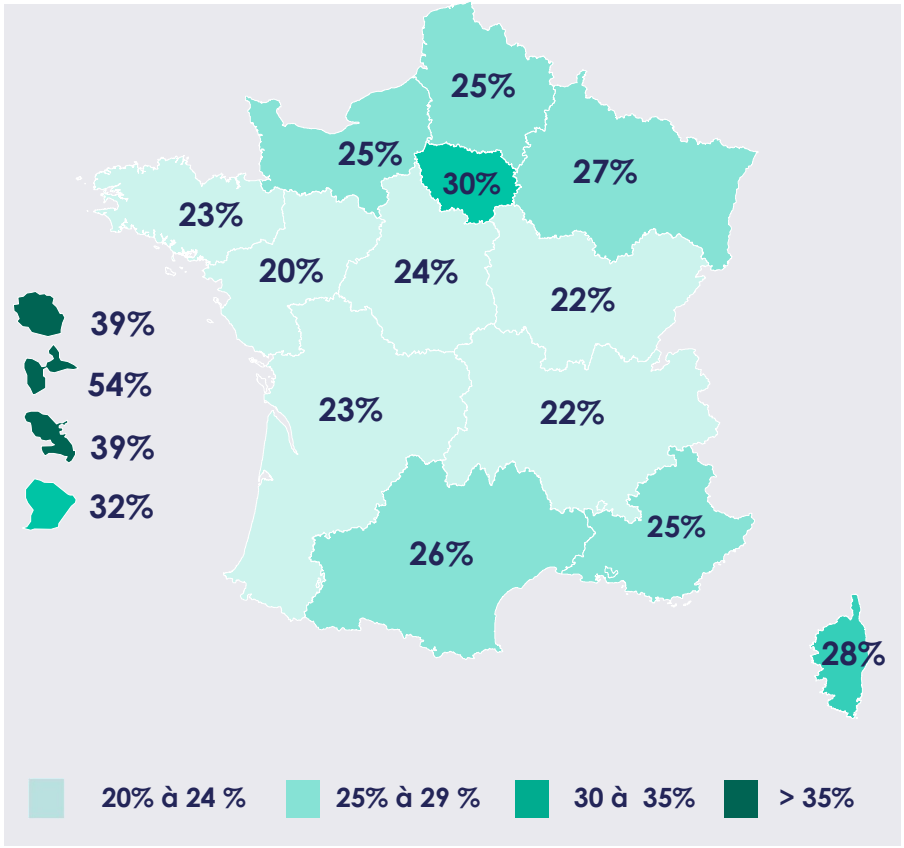
> Part des demandeurs d'emploi cadre de longue durée et de très longue durée



Source : France Travail, Fichier historique.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.
Note de lecture : Parmi les hommes demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus, 28% sont demandeurs d'emploi de longue durée.

*Demandeurs d'emploi de longue durée : sans emploi (catégorie A) 12 mois sur les 15 derniers mois
**Demandeurs d'emploi de très longue durée : sans emploi (catégorie A) 24 mois sur les 27 derniers mois

> Part des demandeurs d'emploi cadre de longue durée



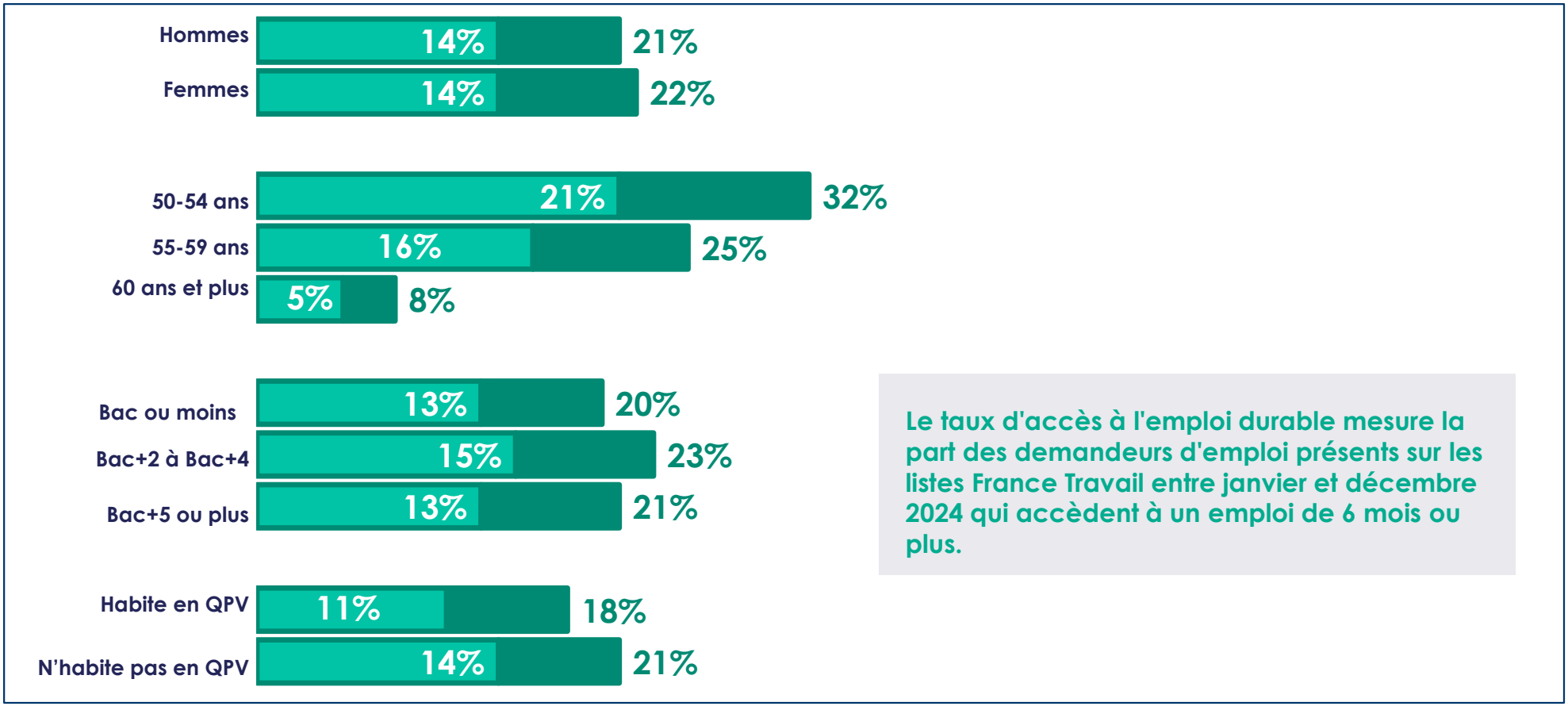
Source : France Travail, Fichier historique.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.
Note de lecture : Parmi les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus résidant en Île-de-France, 30% sont des demandeurs d'emploi de longue durée.

Accès à l'emploi durable

> Taux d'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus



> Taux d'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus



Le taux d'accès à l'emploi durable mesure la part des demandeurs d'emploi présents sur les listes France Travail entre janvier et décembre 2024 qui accèdent à un emploi de 6 mois ou plus.

Source : France Travail, Fichier historique et DSN.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories AB cadre inscrits entre janvier et décembre 2024 en fin de mois.

Zoom sur le parcours des 55 ans et plus et 60 ans et plus

31%

des DEFM* cadre en catégories ABC de 55 ans et plus sont demandeurs d'emploi de longue durée

	Demandeurs d'emploi cadre de **55 ans et plus**	Sexe		Niveau de diplôme			Lieu de résidence	
		Hommes	Femmes	Bac ou moins	Bac+2 à Bac+4	Bac+ 5 ou plus	Habite en QPV	N'habite pas en QPV
Taux d'accès** à l'emploi durable 6 mois après inscription	10 %	10%	11%	10%	11%	10%	9%	10%
Taux d'accès à l'emploi durable 12 mois après inscription	16 %	16%	16%	16%	17%	16%	15%	16%

40%

des DEFM cadre en catégories ABC de 60 ans et plus sont demandeurs d'emploi de longue durée

	Demandeurs d'emploi cadre de **60 ans et plus**	Sexe		Niveau de diplôme			Lieu de résidence	
		Hommes	Femmes	Bac ou moins	Bac+2 à Bac+4	Bac+ 5 ou plus	Habite en QPV	N'habite pas en QPV
Taux d'accès à l'emploi durable 6 mois après inscription	5 %	6%	5%	5%	5%	6%	6%	5%
Taux d'accès à l'emploi durable 12 mois après inscription	8 %	8 %	8 %	8%	8%	9%	10%	8%

Source : France Travail, STMT.
**Champ : demandeurs d'emploi cadre en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.*
***Champ : demandeurs d'emploi cadre en catégories AB inscrits entre janvier et décembre 2024 en fin de mois.*
Lecture : Fin juin 2025, 16% des femmes demandeurs d'emploi cadre de 55 ans et plus occupent un emploi durable (d'une durée d'au moins 6 mois) 12 mois après leur inscription à France Travail.

04

Métiers recherchés et métiers retrouvés par les demandeurs d'emploi cadre seniors

Métiers recherchés et métiers retrouvés par les demandeurs d'emploi cadre seniors

Les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus retrouvent principalement un poste dans **des métiers de cadres administratifs, comptables et financiers** (17%) et de **commerciaux et technico-commerciaux** (9%). La reprise d'un poste des seniors est moins fréquente dans les métiers de l'informatique (5%), de l'enseignement (4%) ou la formation (3%).

La nature des contrats retrouvés varie nettement selon les métiers. La proportion d'emplois courts est la plus élevée pour les métiers des arts et des spectacles (80% pour les plus de 50 ans et 65% pour les moins de 50 ans). Pour les métiers de cadres administratifs, comptables et financiers, cette proportion est de 11% pour les séniors (6% pour les moins de 50 ans).

Ces métiers peuvent différer de ceux qui étaient recherchés initialement. Ainsi, les métiers les plus fréquemment recherchés par les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus (inscription en catégories ABC) font partie de la famille professionnelle des **cadres commerciaux, acheteurs, et cadres de la mercatique** ainsi que dans celle des **cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)**(nomenclature FAP 225 [6]). Ces choix traduisent notamment une volonté des seniors de valoriser leur expérience en pilotage, gestion et accompagnement qui sont des compétences cadres très recherchées.

Au global, 37% des demandeurs d'emploi cadre retrouvent **un poste correspondant au métier recherché**. Cette part s'élève à 39% pour les cadres seniors de 50 ans et plus. Parallèlement, 18% de ces derniers retrouvent un emploi au sein du même domaine professionnel, mais dans un métier différent (contre 15% pour l'ensemble).

Cf glossaire

Métiers recherchés

> TOP 20 des familles de métiers (6) recherchés par les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus



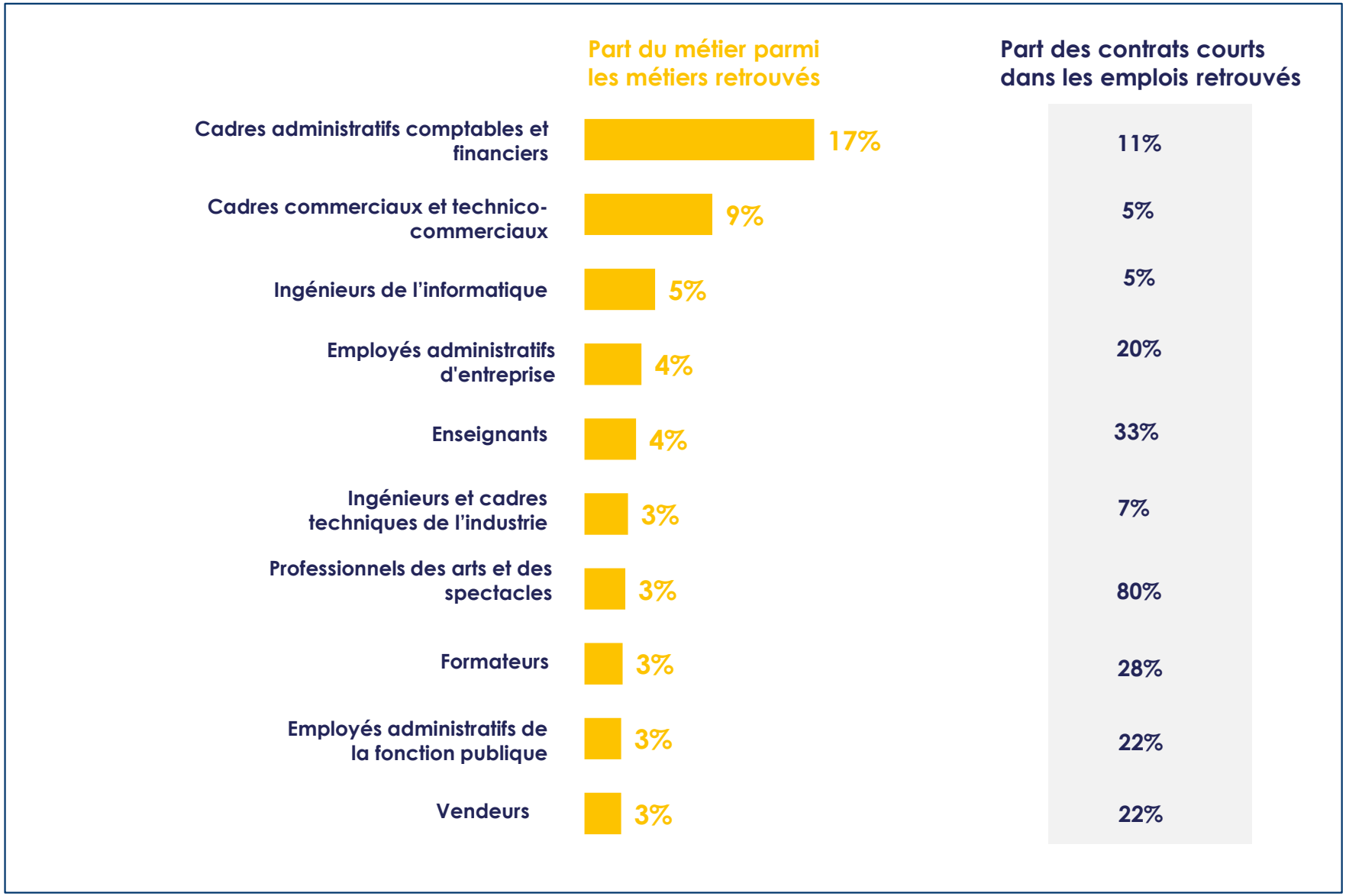


Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABC présents sur les listes fin juin 2025.

Cf glossaire

Métiers retrouvés

> TOP 10 des familles de métiers (en Fap 87) (📄6) retrouvés par les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus et part d'emploi « courts » pour ces familles

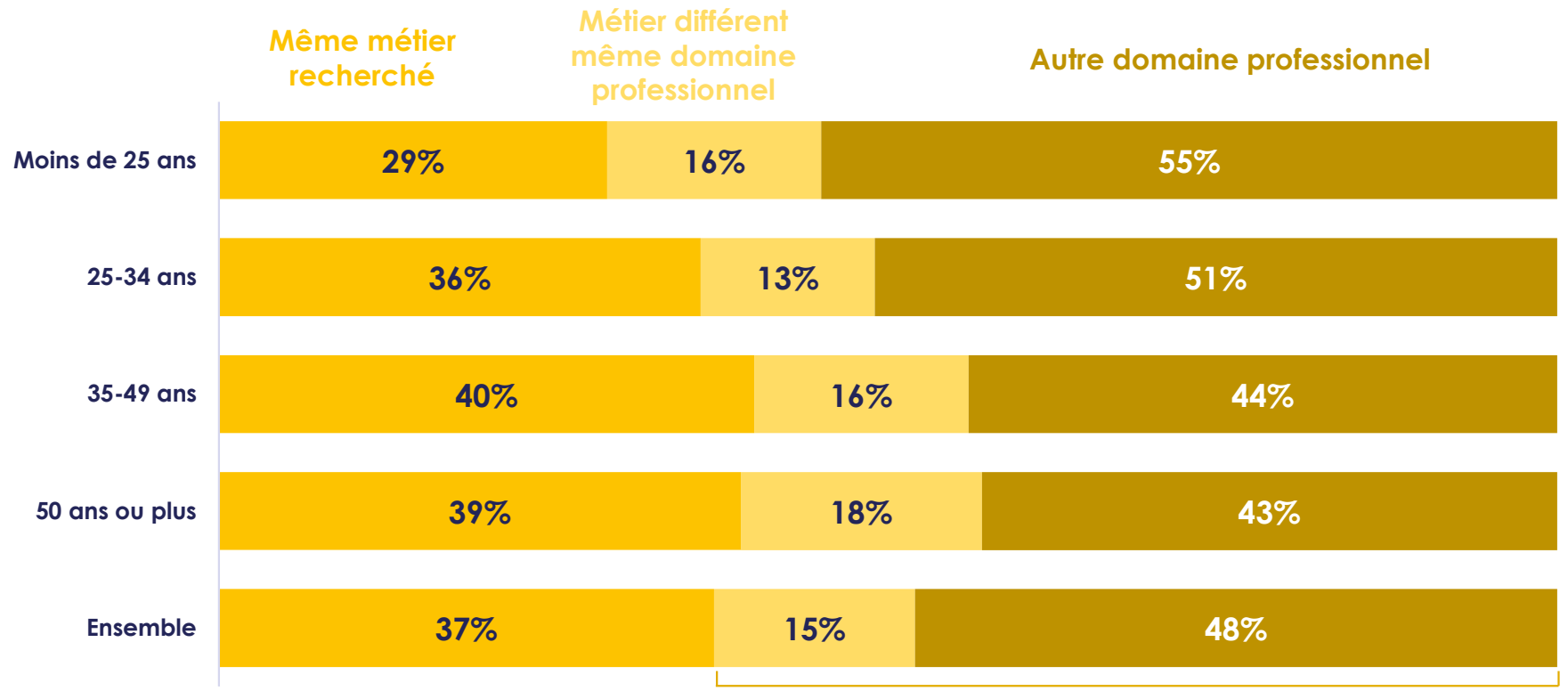


Source : DSN 2023, Fichier historique des demandeurs d'emploi.
Champ : France entière hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; le domaine professionnel « Politique, religion » est exclu.

Cf glossaire 📄

Écarts entre métiers recherchés et métiers retrouvés

> Comparaison entre métier recherché et métier retrouvé des demandeurs d'emploi cadre par tranche d'âge



63% des demandeurs d'emploi cadre ont trouvé un métier différent de celui recherché en priorité, lors de leur sortie de France Travail (48% dans un autre domaine professionnel)

Source : DSN 2023, Fichier historique des demandeurs d'emploi.
Champ : France entière hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; le domaine professionnel "Politique, religion" est exclu.

Zoom sur les 55 ans et plus et les 60 ans et plus : métiers recherchés et métiers retrouvés

> TOP 10 des familles de métiers recherchés par les demandeurs d'emploi cadre

55 ans et plus	
Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique	**15 500**
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	**13 700**
Cadres des ressources humaines et du recrutement	**4 700**
Technico-commerciaux	**4 000**
Cadres dirigeants des grandes entreprises (50 salarié.es et plus)	**3 800**
Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration	**3 400**
Cadres du management des magasins	**3 200**
Professionnels des spectacles	**3 100**
Formateurs	**3 000**
Cadres A des administrations publiques (hors spécialités juridiques) et assimilés	**2 900**

60 ans et plus	
Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique	**7 100**
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	**6 900**
Cadres des ressources humaines et du recrutement	**2 300**
Technico-commerciaux	**1 900**
Cadres dirigeants des grandes entreprises (50 salarié.es et plus)	**1 900**
Ingénieurs et cadres d'étude, R&D en informatique et télécom	**1 500**
Formateurs	**1 500**
Cadres A des administrations publiques (hors spécialités juridiques) et assimilés	**1 400**
Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration	**1 400**
Professionnels des spectacles	**1 400**

> Comparaison entre métier recherché et métier retrouvé

	55 ans et plus	60 ans et plus	Ensemble des DE cadres
Même métier recherché	**39%**	**37%**	**37%**
Métier différent même domaine professionnel	**18%**	**17%**	**15%**
Autre domaine professionnel	**43%**	**46%**	**48%**

Source : DSN 2023, Fichier historique des demandeurs d'emploi.
Champ : France entière hors particuliers employeurs, poste principal retrouvé parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage ; le domaine professionnel « Politique, religion » est exclu.
Lecture : En 2023, 39% des demandeurs d'emploi cadre de 55 ans et plus n'ont pas changé de famille professionnelle à l'issue de leurs sorties du chômage.

05

Revenus et indemnisation des demandeurs d'emploi cadre seniors

Revenus et indemnisation des demandeurs d'emploi cadre seniors

Les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus sont plus fréquemment indemnisables (8) que leurs homologues non-cadres. À fin décembre 2024, 77% d'entre eux disposent d'un droit ouvert à une allocation d'assurance chômage (allocations versées par France Travail pour le compte de l'Unédic ou de l'État), contre 71% pour les autres demandeurs d'emploi. Cela représente ainsi près de 133 000 demandeurs d'emploi cadre seniors potentiellement indemnisés.

À fin décembre 2024, **60% des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus perçoivent effectivement une allocation chômage**, une part supérieure à celle des demandeurs d'emploi non-cadres (53%). Les personnes indemnisables mais non indemnisées sont, quant à elles, généralement en catégories B ou C à France Travail : elles exercent une activité réduite et ne perçoivent pas d'indemnité en plus de leur salaire.

Enfin, l'indemnisation des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus relève plus souvent du **régime de l'assurance chômage** que pour les non-cadres (54% contre 42%).

Selon qu'ils soient cadre ou non-cadre, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus bénéficient de **niveaux d'indemnisation très contrastés,** en lien avec leur ancienne rémunération. Pour 64% des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus, le montant du droit* est supérieur à 2000€ par mois, dont 31% supérieur à 3000€ (9). À l'inverse, pour la grande majorité des non-cadres, les montants sont nettement inférieurs. Ainsi, 92% d'entre eux ont une indemnisation inférieure à 2000€ par mois, et 37% de moins de 1000€. Seule une part marginale (1%) des demandeurs d'emploi non-cadre seniors bénéficie d'une indemnisation supérieure ou égale à 3000€ par mois.

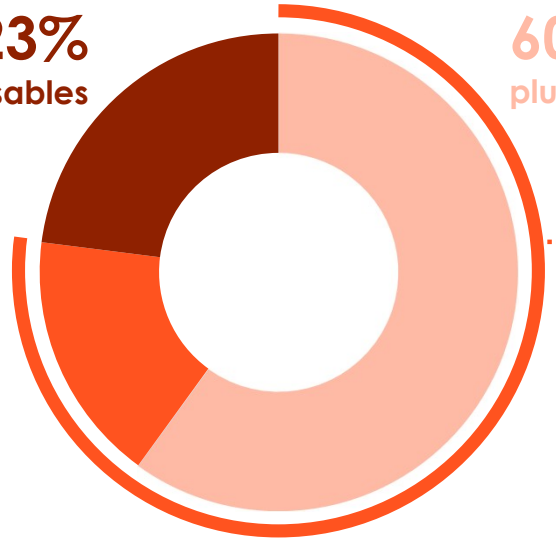
Les cadres ne sont pas épargnés par les situations de précarité : 6% des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus perçoivent le RSA soit 10 150 personnes concernées.

** Montant théorique d'indemnisation correspondant au montant d'allocation perçu au titre d'un mois si un individu est indemnisé sur l'ensemble du mois.*

Cf glossaire

Indemnisation et revenus perçus

> Indemnisation des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus (8)



23%
ne sont pas indemnisables

17%
sont indemnisables mais non indemnisés

60% des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus sont indemnisés (contre 53% des non-cadres)

77%
des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus sont indemnisables (contre 71% des non-cadres)

Source : France Travail, STMT, FNA
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABC inscrits et présents au 31/12/2024

> Autres revenus* perçus

6% des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus sont bénéficiaires du RSA (10 150 personnes)

VS **14%** des demandeurs d'emploi non-cadre de 50 ans et plus (soit 185 100 personnes)

4% des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus perçoivent la prime d'activité (soit 6 400 personnes). Une partie de ceux-ci perçoivent également le RSA.

VS **13%** des demandeurs d'emploi non-cadres de 50 ans et plus (soit 175 000 personnes)

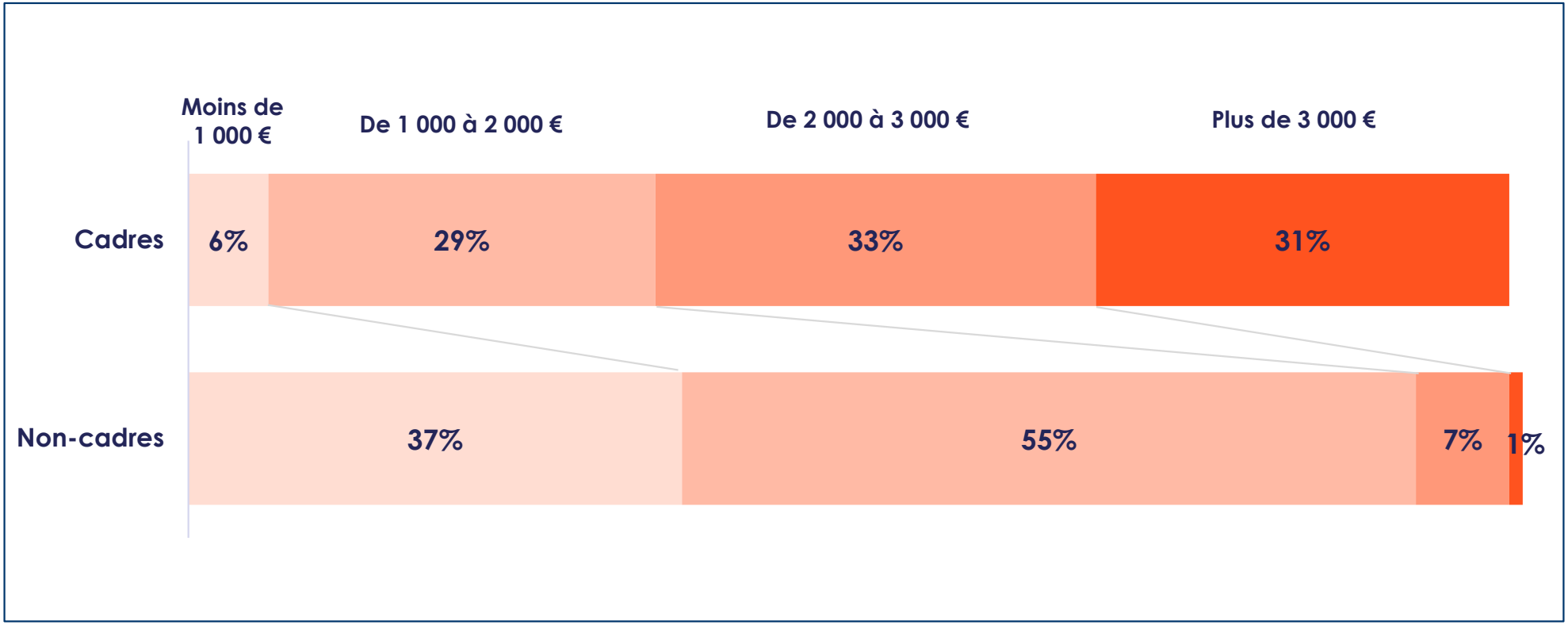
Source : France Travail, STMT.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABC inscrits et présents au 30/06/2025.

**Revenus qui peuvent être perçus par les demandeurs d'emploi en complément de sommes perçues au titre d'allocations chômage*

Cf glossaire

Niveaux d'indemnisation

> Répartition des montants mensuels de droit d'indemnisation* des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (9)



Source : France Travail, STMT, FNA.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABC inscrits et présents en fin de mois au 31/12/2024.
** Montant théorique d'indemnisation correspondant au montant d'allocation perçu au titre d'un mois si un individu est indemnisé sur l'ensemble du mois.*

Cf glossaire

06

Formation des demandeurs d'emploi cadre seniors

Formation des demandeurs d'emploi cadre seniors

24 150 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus ont entamé une formation, représentant 21% de l'ensemble des demandeurs d'emploi cadre tous âges confondus ayant débuté une formation en 2024.

Parmi les domaines choisis, les formations d'accompagnement et d'orientation vers l'emploi arrive en tête, avec 14% des demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus qui privilégient cette thématique. **L'apprentissage des langues** occupe la deuxième place, plébiscité par 13% de ces derniers. Cette proportion augmente particulièrement avec l'âge : elle atteint 15% auprès des 55 ans et plus et s'élève jusqu'à 23% pour les 60 ans et plus.

Pour financer leur formation, les demandeurs d'emploi cadre âgés de 50 ans et plus utilisent **davantage leur CPF de façon autonome** (58%), alors que ce mode de financement est moins fréquent auprès des autres demandeurs d'emploi de la même tranche d'âge. Ils sollicitent également davantage **l'aide individuelle à la formation** (AIF - 16% contre 11%) (10). À l'inverse, les demandeurs d'emploi non-cadres de 50 ans et plus ont davantage recours aux formations financées par les Conseils régionaux (25% contre 11% chez les cadres du même âge).

Les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus s'orientent plus souvent vers des **formations certifiantes** (45% contre 41%) et celles visant **le perfectionnement et l'élargissement de compétences** (21% contre 13%) **ou encore la création d'entreprise** (6% contre 3%). *A contrario*, ils sont moins concernés par des formations visant des « remises à niveau » (15% contre 26%).

En 2024, les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus suivent **des formations plus courtes** que les non-cadres du même âge (199 heures en moyenne contre 280 heures). Cette tendance se renforce avec l'avancée en âge : la durée moyenne des formations diminue à 183 heures pour les cadres de 55 ans et plus, puis à 144 heures pour ceux de 60 ans et plus.

Le taux d'accès à l'emploi des cadres seniors dans les six mois qui suivent une formation est de 50,4%, légèrement supérieur à celui observé pour les non-cadres seniors (48,9%).

Cf glossaire

Nature et durée des formations

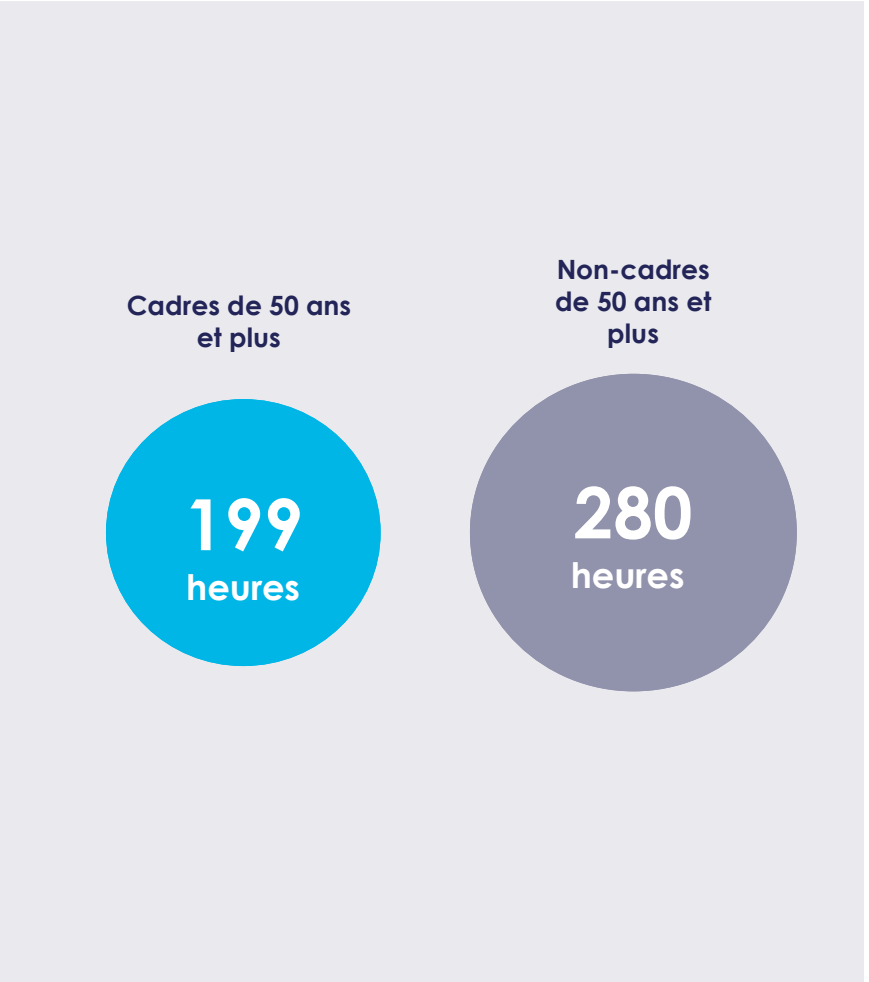
24 150 demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus ont suivi une formation en 2024

> TOP 10 des domaines de formation les plus suivis par les demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus



Source France Travail, SISP.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABCDE entrés en formation en 2024.

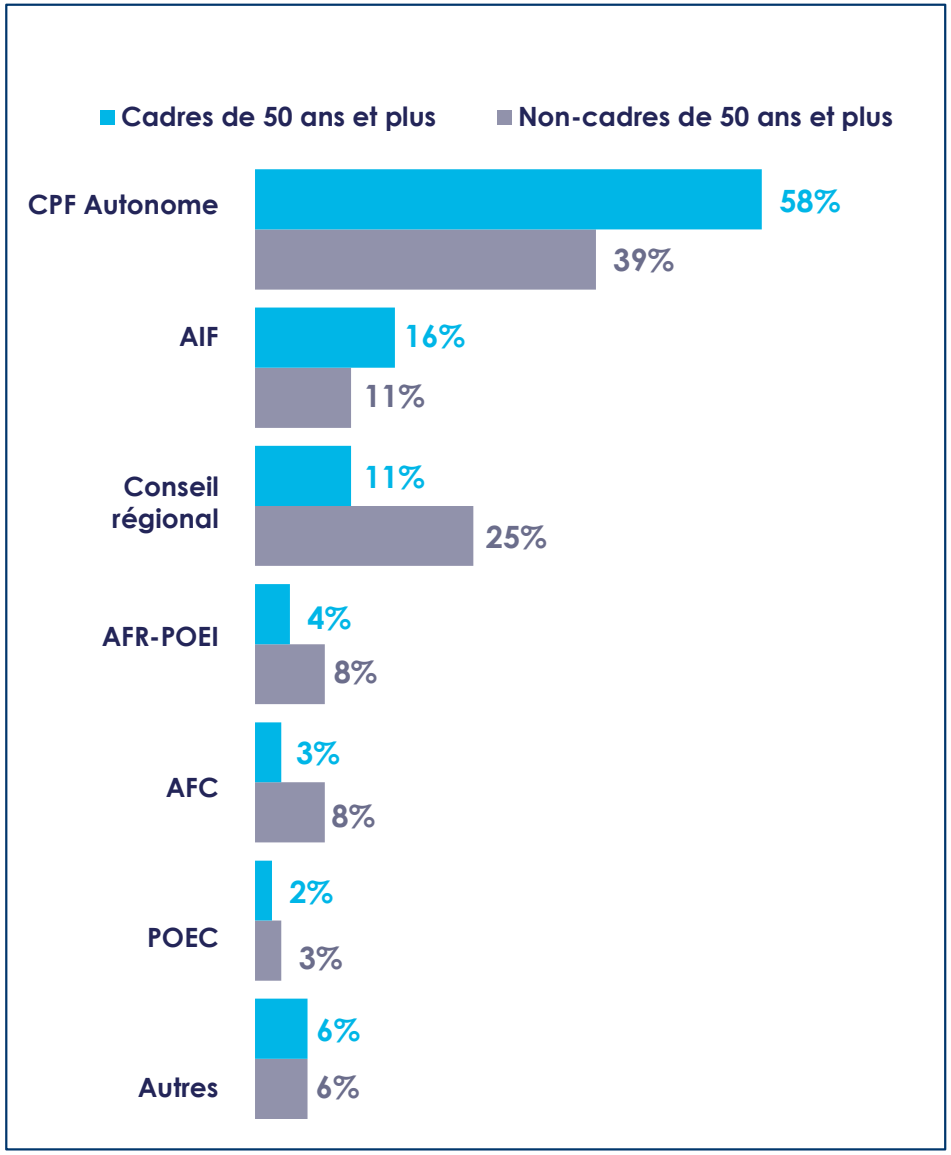
> Durée moyenne des formations



Source : France Travail, SISP.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABCDE entrés en formation en 2024.

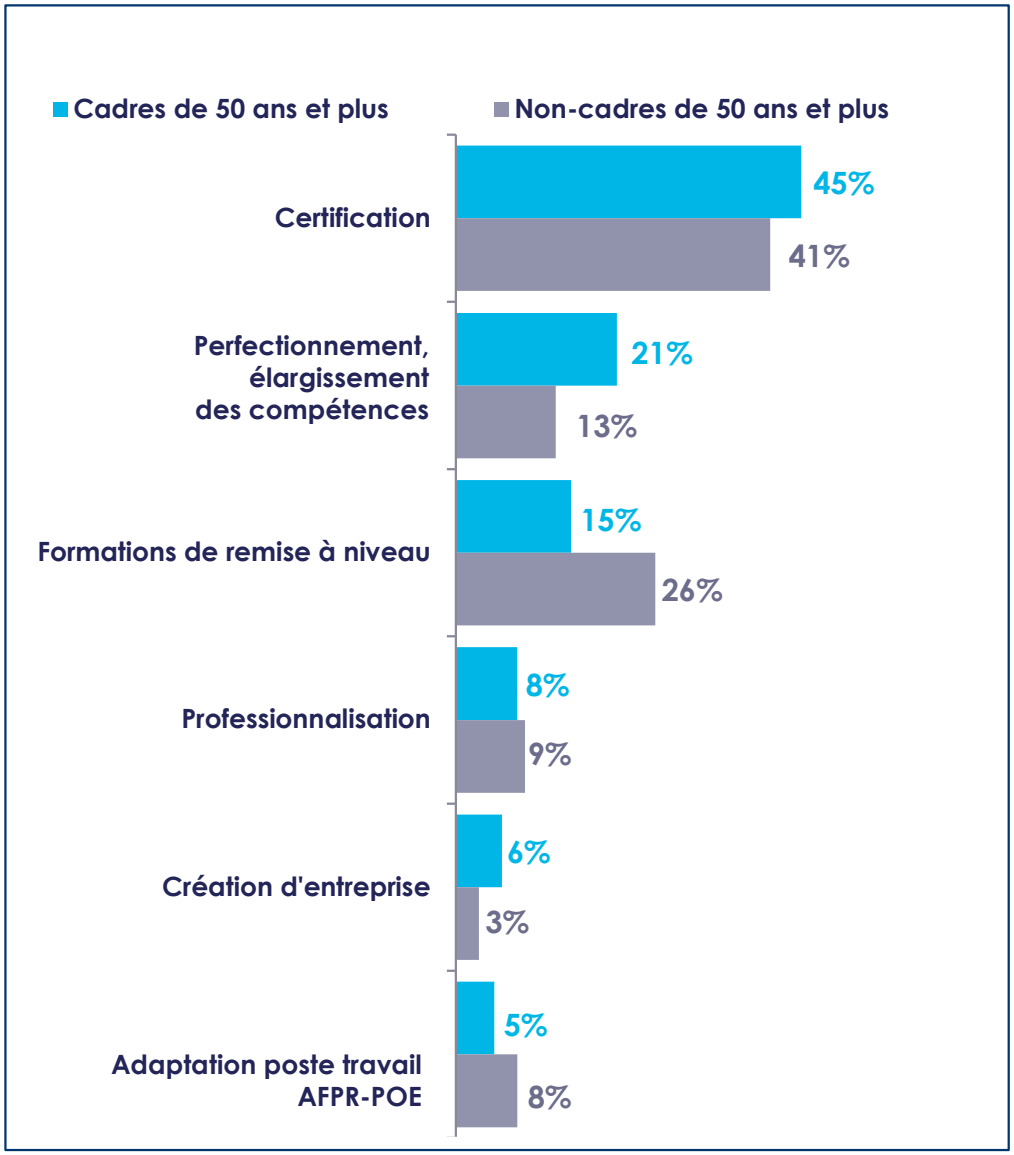
Types et objectifs de formation

> Dispositif de financement des formations (10)



Source : France Travail, SISP.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABCDE entrés en formation en 2024.

> Objectifs des formations suivies



Source : France Travail, SISP.
Champ : demandeurs d'emploi cadre de 50 ans et plus en catégories ABCDE entrés en formation en 2024.

Cf glossaire

Zoom sur la formation des 55 ans et plus et des 60 ans et plus

> TOP 10 des domaines de formation les plus suivis par les demandeurs d'emploi cadre

55 ans et plus	
Langues	15%
Développement professionnel et personnel	14%
Transport	10%
Gestion des organisations	8%
Informatique – systèmes d'information et numérique	5%
Ingénierie – formation - pédagogie	4%
Encadrement management	2%
Hôtellerie - restauration	2%
Prévention sécurité	2%
Génie industriel	2%

60 ans et plus	
Langues	23%
Développement professionnel et personnel	11%
Transport	10%
Gestion des organisations	6%
Informatique – systèmes d'information et numérique	5%
Ingénierie – formation - pédagogie	3%
Prévention sécurité	3%
Industrie graphique imprimerie	2%
Agroalimentaire	2%
Hôtellerie - restauration	2%

> Durée moyenne des formations suivies en 2024 par les demandeurs d'emploi cadre

55 ans et plus	183 heures

60 ans et plus	144 heures

Source France Travail, SISP.
Champ : demandeurs d'emploi cadre en catégories ABCDE entrés en formation en 2024.
Lecture : En 2024, les demandeurs d'emploi cadre de 55 ans et plus suivent des formations d'une durée de 183 heures en moyenne.

GLOSSAIRE

1/ Cadres au chômage au sens du BIT

La mesure du chômage est effectuée par l'Insee à partir de l'enquête Emploi en continu. Elle repose sur une définition officielle internationale fixée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT) qui comptabilise en tant que chômeurs les personnes en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui :

- n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- sont disponibles pour travailler dans les deux semaines ;
- ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou ont trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre d'actifs au sens du BIT (comprenant les actifs occupés et les chômeurs).

Le **champ cadre** est défini à partir de la situation professionnelle des salariés au travers de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles **(PCS).** Le périmètre statistique des cadres du privé de l'Insee se compose des **cadres d'entreprise**. Cette PCS comprend les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise de même que les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. **Pour les chômeurs, la PCS est déterminée à partir du dernier emploi occupé**. Les personnes n'ayant jamais travaillé sont donc exclues de la mesure.

2/ Demandeurs d'emploi cadre au sens de France Travail

Le nombre de demandeurs d'emploi est calculé grâce aux fichiers administratifs de France Travail qui comptabilisent les demandeurs d'emploi suite à leur actualisation.

Le champ cadre correspond aux demandeurs d'emploi **déclarant rechercher un poste cadre**. Parmi eux, tous n'avaient probablement pas un emploi cadre dans leur précédent poste mais ont déclaré à France Travail être à la recherche d'un emploi cadre. Cette population est donc un peu plus large que celle des anciens cadres du secteur privé.

3/ Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'une formation, d'un contrat de sécurisation professionnelle, d'une maladie, etc.), sans emploi ;
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi, par exemple : bénéficiaires de contrats aidés.

Depuis le 1er janvier 2025 et en application de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, deux nouvelles catégories statistiques sont créées en complément des catégories existantes :

- Catégorie F : demandeurs d'emploi qui suivent un parcours à vocation sociale ;
- Catégorie G : demandeurs d'emploi bénéficiaires et demandeurs du RSA en attente d'orientation.

4/ Aire d'attraction d'une ville

Le zonage d'étude en aire d'attraction d'une ville définit par l'Insee se base sur l'étendue de l'influence d'un pôle urbain sur les communes environnantes. Une aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Commune hors attraction des villes : commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes. L'aire d'attraction de Paris couvre toutes les communes d'Île-de-France et s'étend au-delà notamment dans l'Oise.

5/ Quartiers prioritaires de la politique de la ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a largement remanié le cadre de la politique de la ville, dont l'objectif est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle a notamment revu la géographie prioritaire, en identifiant 1 500 quartiers d'intervention (1 300 en métropole et 200 en Outre-mer) ciblés sur la base du critère unique du revenu des ménages.

6/ Métiers et domaines professionnels : la nomenclature des familles professionnelles (FAP)

La nomenclature des familles professionnelles (FAP, version 2021) a été élaborée par le ministère en charge du Travail. Les FAP regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. Elles permettent d'étudier conjointement l'emploi et le marché du travail à travers un même référentiel de métiers.

Les FAP sont un rapprochement entre le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) de France Travail et la nomenclature PCS des Professions et Catégories Socioprofessionnelles de l'Insee.

Elle comporte :

- 22 domaines professionnels
- qui se décomposent en 87 familles professionnelles regroupées (FAP 87)
- et 225 familles professionnelles détaillées (FAP 225)

Le **champ cadre** est identifié par rapport à la profession. Plus le niveau d'observation est agrégé, moins le repérage des cadres est précis : le niveau le plus détaillé (FAP 225) permet lui de repérer avec précision les métiers cadres.

8/ Demandeurs d'emploi indemnisables et indemnisés

Il s'agit des demandeurs d'emploi qui ont un droit ouvert à l'indemnisation.
Il peut être soit indemnisé au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisé (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité sociale). Le champ de l'indemnisabilité porte sur les allocations versées par France Travail ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs.
Un demandeur d'emploi indemnisé perçoit au moins un euro le dernier jour du mois.
Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par France Travail, sont en revanche exclues.

9/ Salaire moyens avant entrée au chômage et montants théoriques d'indemnisation

Pour un demandeur d'emploi indemnisé qui perçoit l'aide au retour à l'emploi (ARE), le salaire moyen correspond au total des rémunérations du ou des contrats perçus pendant la période de référence servant à déterminer l'allocation chômage.
Le montant théorique d'indemnisation correspond au montant d'allocation perçu au titre d'un mois si un individu est indemnisé sur l'ensemble du mois.

10/ Type de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi

AFC : l'action de formation conventionnée(AFC) consiste en l'achat de formations financées par France Travail, gratuites pour les demandeurs d'emploi. L'AFC s'adresse à tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, indemnisés ou non.
AFPR - POEI : l'action de formation préalable au recrutement (AFPR) et la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) sont deux aides financières de France Travail à destination des employeurs, proposant une formation préalable à l'embauche.
AIF : l'aide individuelle à la formation (AIF) est une aide au financement de formation qui peut prendre en charge soit la totalité du coût de la formation soit être en complément d'autres financements. Elle est accessible à tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
POEC : l'État finance des préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Il s'agit de formations collectives visant à former des demandeurs d'emploi aux compétences identifiées par une ou plusieurs branches professionnelles et s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits ou aux salariés en insertion.
CPF Autonome : le demandeur d'emploi peut mobiliser son compte personnel de formation (CPF) et faire une demande complémentaire de financement à France Travail mais cela implique qu'il utilise l'intégralité de ses droits à la formation. Dans le cas contraire, le demandeur d'emploi peut financer le restant dû de sa formation lui-même. C'est ce qu'on appelle le CPF autonome.
Conseil régional : désigne les formations financées par le Conseil régional qui octroie des fonds pour payer une partie de la formation en complément d'un autre dispositif de financement. L'aide complète des dispositifs tels que le CPF ou l'AIF.
Autres : Autres types de formations et d'accompagnement par France Travail (la validation des acquis de l'expérience, les formations en ligne, etc.)

CE QUE FAIT L'APEC POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI CADRE

L'Apec accompagne les cadres seniors dans leur évolution ou leur retour à l'emploi avec des solutions concrètes, gratuites et partout en France, en particulier :

- L'atelier **« Valoriser les atouts de son expérience senior »** pour aider les cadres expérimenté.es à structurer et valoriser leurs compétences.
- **« Talents Seniors »**, un dispositif de mentoring pour mettre en relation cadres seniors en recherche d'emploi avec des dirigeant.es ou décideur.euses et les accompagner pendant 12 mois.
- Le programme **« Nouveaux Horizons »** destiné aux cadres en recherche d'emploi de longue durée, programme collectif de 6 jours de séminaires et un suivi personnalisé par un.e consultant.e pour une remise en confiance et remobilisation, une redynamisation du plan d'actions et la préparation aux entretiens d'embauche.

CE QUE FAIT FRANCE TRAVAIL POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI CADRE

France Travail délivre en agence de proximité des services diversifiés et adaptés aux demandeurs d'emploi qui recherchent un emploi de cadre par le biais de :

- Un accompagnement personnalisé pour un conseil en évolution professionnelle : projet de formation, de reconversion et/ou de création d'entreprise, mobilité internationale.
- Des services et des webinaires adaptés au profil « cadres » : connaître son marché du travail, négocier son salaire, développer son réseau, pitcher sa candidature...
- Une mise en réseau avec d'autres cadres via des services comme Agil'cadres, des clubs, des jobdatings dédiés…

France Travail s'appuie par ailleurs sur des partenaires pour enrichir son offre de services afin de répondre au mieux aux besoins des demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi « cadres ».

L'observatoire de l'emploi cadre



RECRUTEMENT
PRÉVISIONS
& PROCESSUS

TRAJECTOIRES
PARCOURS
& INÉGALITÉS

COMPÉTENCES
MÉTIERS
& SOCIÉTÉ

L'observatoire de l'Apec réalise des études pour mieux comprendre le marché de l'emploi des cadres et anticiper les tendances à venir, en matière de modalités de recrutement et de fidélisation, de processus de mobilité, d'évolution des métiers et des compétences.

Les études publiées s'articulent autour de trois grands axes :

> Analyser les besoins, les difficultés et les processus de recrutement des cadres ;

> Comprendre les trajectoires des cadres, leurs parcours et les inégalités qui peuvent en résulter ;

> Révéler les évolutions des métiers et des compétences des cadres en lien avec les transformations sociétales.

ISSN 978-2-7336-1312-2 (HORS COLLECTION)

Janvier 2026

Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.corporate.apec.fr/ > Nos études

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES
51 boulevard Brune – 75689 Paris Cedex 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS
0 809 361 212 **Service gratuit + prix appel**
du lundi au vendredi de 9h à 19h aux horaires France hexagonale

Cette étude a été réalisée par la direction données et études (DDE) de l'Apec et par la direction Observatoire Statistiques, Études, Évaluation et Prospective de France Travail.

Directrice de la DDE de l'Apec : Hélène Garner
Responsables du pôle études : Emmanuel Kahn, Gaël Bouron
Équipe projet : Thi Minh Chau Nguyen, Noé De Candia, Cendrine Mouline

Directeur de l'Observatoire Statistiques, Études, Évaluation et Prospective de France Travail : Cyril Nouveau
Responsable du département Études et Prospective de l'emploi et du marché du travail : Marc Bouscasse
Responsable du département Trajectoires, suivi et indemnisation des demandeurs d'emploi : Nicolas Vanni
Équipe projet : Laura Roudaut, Léo Lachkar

© **Apec.** Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1er juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT, CFE-CGC, FO, CFTC, CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

apec